

# Compte rendu des décisions adoptées lors de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2019

## 1. NOMINATION **D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal,  
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,  
après avoir délibéré,

➤ émet un avis favorable **à l'unanimité**, à la nomination de Madame Françoise BOISSIERE au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2019

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

➤ approuve **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2019.

## 3. PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE **L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 qui est conforme au Compte de Gestion que tient simultanément le comptable public.

**Ces deux documents font état de l'ensemble des dépenses et des recettes de la Commune pour l'exercice 2018 et reprennent les résultats de 2017.**

Ils se présentent comme suit :

	Résultat de clôture de 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de 2018
Investissement	2 103 690.31		- 761 264 .73	1 342 425.58
Fonctionnement	2 128 946.93		1 091 557.69	3 220 504.62

En tenant compte des résultats antérieurs reportés, il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de 3 220 504.62 €,
- un excédent d'investissement de 1 342 425.58 €
- d'où un solde de clôture de 4 562 930.20 €.

Le Compte Administratif fait apparaître les restes à réaliser suivants :

- dépenses d'investissement pour un montant de 3 696 386.29 €,
- recettes d'investissement pour un montant de 603 175.00 €,
- soit un solde de 3 093 211.29 €.

En prenant en compte les restes à réaliser, la section d'investissement a un besoin de financement de 1 750 785.71 € (1 342 425.58€ – 3 093 211.29 €)

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,  
et après que le Maire se soit retiré de la salle,

➤ approuve avec 19 voix pour et 6 abstentions (Michèle Kannengieser+procuration, Christine Stroh+procuration, Roger Bode, Camille Meyer), le Compte Administratif et le Compte de Gestion de **l'exercice 2018, aux montants indiqués ci-après :**

	Résultat de clôture de 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de 2018
Investissement	2 103 690.31		- 761 264 .73	1 342 425.58
Fonctionnement	2 128 946.93		1 091 557.69	3 220 504.62

#### 4. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du Compte Administratif 2018, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 3 220 504.62 €, Monsieur le Maire, après avis de la Commission des Finances, propose d'affecter ce résultat cumulé d'exploitation de la façon suivante :  
-3 220 504.62 € affectés à la couverture du besoin de financement (compte R 1068)

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- approuve avec 20 voix pour et 6 abstentions (Michèle Kannengieser+procuration, Christine Stroh+procuration, Roger Bode, Camille Meyer), l'affectation du résultat du Compte Administratif 2018 tel qu'indiqué ci-dessus.

#### 5. ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A L'ACQUISITION DE MOBILIERS ET MATERIELS DIVERS DESTINES A EQUIPER LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE COMPRENANT UNE ECOLE MATERNELLE, UNE ECOLE ELEMENTAIRE, UNE STRUCTURE PERISCOLAIRE AVEC REFECTOIRE ET UNE ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal,

- prend acte de la procédure de passation mise en oeuvre et de la décision d'attribution par la commission d'appel d'offres du 9 mai 2019 des lots relatifs à l'acquisition de mobiliers et de matériels divers destinés à équiper le nouveau groupe scolaire comprenant une école maternelle, une école élémentaire, une structure périscolaire avec réfectoire et une école de musique comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° lot et désignation	Entreprise retenue
1- Mobilier école maternelle	OMNIUM à Metz
2- Mobilier école élémentaire	OMNIUM à Metz
3- Mobilier réfectoire périscolaire	MOBIDECOR à Bonson
4- Mobilier d'accueil, de bureau et de réunion pour les écoles maternelle et élémentaire	A4 à Mittelhausbergen
5- Mobilier des bureaux et des salles d'activité périscolaire	BUREAU BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE à Kaysersberg
6- Mobilier bibliothèque	MOBIDECOR à Bonson
7- Mobilier école de musique	Infructueux
8- Petit équipement (vaisselle) réfectoire périscolaire	CHOMETTE à Grigny

- prend acte que pour le lot n°7 (mobilier école de musique), déclaré infructueux, une consultation est relancée,
- autorise Monsieur le Maire à passer et à signer les marchés de fournitures courantes et services ainsi que tous les documents correspondants avec chacune des entreprises retenues,
- et dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019.

#### 6. AVENANTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE STRUCTURE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie le 2 mai 2019, après avoir délibéré,

- autorise avec 18 voix pour et 8 abstentions (Michèle Kannengieser+procuration, Christine Stroh+procuration, Roger Bode, Camille Meyer, Katia Bossuyt, Serge Hugel), Monsieur le Maire à établir les avenants suivants relatifs aux travaux de construction d'un groupe scolaire et d'une structure périscolaire :

Lot	Désignation du lot	Entreprise titulaire	Marché initial en € HT	Avenant n°1 en € HT	Nouveau montant total du marché en € HT
1	<b>Gros œuvre</b>	DICKER	2 010 915.48	13 116.86	2 024 032.34
2	Véture béton	FEHR	830 532.05	0	830 532.05
3	Etanchéité, végétalisation	GALOPIN	511 753.07	29 61.81	514 714.88
4	Menuiserie extérieure alu, vitrerie	SAINT GOBAIN GLASS SOLUTIONS	589 309.25	36 848.95	626 158.20
5	Chauffage, ventilation	BORSEBERGER ET WEIBEL	723 833.00	- 38 385.00	685 448.00
6	Sanitaire	BORSEBERGER ET WEIBEL	233 538.00	8 429.00	241 967.00
8	Electricité courants faibles	VINCENTZ	649 468.73	60 565.46	710 034.19
11	Menuiserie intérieure bois	HUNSINGER	644 961.50	23 916.00	668 877.50
12	Mobilier	HUNSINGER	348 551.50	28 611.00	377 162.50
13	Serrurerie	LAUGEL ET RENOUARD	147 687.50	- 3702	143 985.50
16	Revêtement sol souple, parquet	SINGER	200 717.00	333.83	201 050.83
20	Terrassement, VRD, aménagement extérieur, clôture	PONTIGGIA	598 741.10	72 297.00	671 038.10
21	Espace vert	SCOP ESPACES VERTS	69 950.80	2 744.00	72 694.80

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,
- et dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitif et supplémentaire 2019.

## 7. PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2018 DE RESEAUX GAZ NATUREL STRASBOURG

Le Conseil Municipal,

- a pris connaissance du compte-rendu d'activités 2018 **relatant l'activité** de Réseaux Gaz Naturel Strasbourg dans notre Commune.

## 8. EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / AVIS A DONNER SUR LA MISE EN **ŒUVRE** DU CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE DES ECUREUILS

Le Conseil Municipal,

**Considérant l'article L5211-57** du Code Général des Collectivités Territoriales,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la mise en œuvre par l'Eurométropole de Strasbourg du classement d'office de la rue des Ecoreuils,
- et approuve l'ouverture de l'enquête publique prévue par l'article L318-3 du Code de l'Urbanisme.

## 9. AUTORISATION SPECIALES D'ABSENCE ACCORDEES AUX AGENTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Considérant** l'avis favorable émis par le comité technique en date du 15 mars 2019, après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'accorder au bénéfice des agents les autorisations spéciales d'absence telles qu'indiquées dans le tableau joint à la présente délibération,
- précise que ces autorisations d'absence sont accordées sous réserve des nécessités de service.

## 10. LISTE DES EMPLOIS SUJETS A LA REALISATION D'HEURES SUPPLEMENTAIRES OU COMPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal,

vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des agents territoriaux,

considérant l'avis favorable du comité technique en date du 15 mars 2019,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de fixer la liste des emplois pouvant être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires à la demande de l'autorité territoriale, telle que présentée ci-dessous :

Emplois susceptibles de réaliser des heures supplémentaires ou complémentaires
Adjoint administratif
Adjoint d'animation
Adjoint technique
Agent de Maîtrise
Agent de police municipale
Agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles
Agent de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Apprenti (dès lors qu'il a 18 ans)
Assistant d'enseignement artistique
Attaché Territorial
Directeur Général des Services des communes
Ingénieur territorial
Professeur d'enseignement artistique
Rédacteur territorial
Technicien Territorial

- et dit que ces heures supplémentaires ou complémentaires peuvent en tout ou en partie, soit être récupérées, soit être indemnisées.

## 11. OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

vu l'article 6.1 du contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts, pour la période 2016-2020,

considérant le non-respect de ce contrat d'objectifs et de performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,

considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des

ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018, considérant le budget 2019 de l'Office National des Forêts qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'Office National des Forêts du 29 novembre 2018, considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics, considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois, considérant que la libre administration des communes est bafouée, après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des services de la DGFIP,
- et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette décision.

## 12. CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT / SCHEMA DIRECTEUR AUTOUR DE L'A35 ET DE L'AXE RN4/A351 ET AU-DELA DE CES EMPRISES

Le Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, **la stratégie du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement** telle qu'exposée au présent rapport et dans le projet de contrat,
- approuve à l'unanimité, **le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement**, joint à la présente délibération,
- approuve à l'unanimité, la participation de la commune aux réflexions qui seront menées dans le **cadre de l'Atelier des territoires**,
- et autorise Monsieur le Maire à **signer le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement** et ses **éventuels avenants d'actualisation**, entre l'État, la Région Grand-Est, le Conseil départemental, l'Eurométropole de Strasbourg et les communes concernées qui le souhaitent.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de douze délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Christiane HEINTZ

Mme Anne HEMMERLE

M. Serge HUGEL

Mme Michèle KANNENGIESER

M. Jean-Claude LOGEL

Mme Agnès MACHWATE

M. Camille MEYER

Mme Myriam STENGER

Mme Christine STROH

M. Stéphane STROH

M. Clément VIX

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

Absents, excusés :

Mme Anne-Claire GUIARD avec procuration à Mme Françoise BOISSIERE

Mme Pia KIEFFER avec procuration à Mme Michèle KANNENGIESER

M. Frédéric MAURY avec procuration à Mme Christine STROH

M. Jean-Luc NACHBAUER avec procuration à M. Denis CLAUSS

M. Martial SCHILLINGER avec procuration à Mme Myriam STENGER

M. Grégory SCHNEIDER avec procuration à M. Christophe GEORG

M. Benjamin VIX avec procuration à M. Clément VIX

M. Aurélien CROMBE

M. Christophe STROH

Mme Aline WISS

Affiché le 24 mai 2019.